



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 23 Juin 2016

Intervention de Michel CHASSIER

Rapport N°16.03.02 – DM1

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Il y a peu de choses à dire sur cette première décision modificative, qui enregistre essentiellement la mise en œuvre du plan dit des « 1 millions de formations » en inscrivant les crédits correspondants, nous n'y reviendrons pas, et bien sûr l'inscription d'une autorisation de programme pour le CFA de Blois dont ne nous pouvons que nous réjouir.

Pour le reste, le résultat de l'exercice 2015 avait déjà été repris par anticipation dans le budget primitif.

Nous constatons aussi que les restes à réaliser, pour plus de 27 millions d'euros, concernent les dépenses de fonctionnement, alors qu'en recettes on ne trouve que 17,4 millions d'euros d'emprunt qui n'ont pas été mobilisés sur l'exercice précédent.

Mais à notre avis le plus important dans cette DM1, c'est plutôt ce qui n'y figure pas.

Je veux parler des mesures d'urgence suite aux récentes inondations.

Le sujet a été évoqué en Commission permanente et nous avons voté le plan régional d'urgence afin de ne pas retarder sa mise en œuvre.

Nous avons toutefois exprimé des réserves sur le fait que 5 millions d'euros affectés à ces mesures proviennent en réalité des contrats territoriaux.

Le rapport évoquait d'ailleurs les limites de la méthode en fonction de la date de contractualisation et du degré de maturité des projets inscrits.

Nous verrons à l'examen du Compte administratif les difficultés rencontrées par certaines collectivités pour faire avancer leurs projets en raison des fortes contraintes budgétaires occasionnées par la baisse de dotations.

De nombreux élus locaux ont depuis réagi dans le même sens et craignent d'être obligés de reporter, voire d'abandonner certains projets qui avaient pourtant été contractualisés, ce qui pose tout de même problème.



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

C'est pourquoi nous avons proposé un autre dispositif qui ne vienne pas massivement affecter les contrats territoriaux.

C'est l'objet des amendements que nous avons déposés.

Pour ne pas prolonger la séance, je peux déjà les défendre sur le principe global.

L'idée générale est de réaffecter des crédits provenant ou bien de politiques qui ne nous semblent pas prioritaires, voire inadaptées dans le cas des tablettes numériques, ou bien dont nous savons qu'ils ne seront pas consommés durant l'exercice.

Nos propositions ne feront peut-être pas l'unanimité, on peut bien sûr discuter sur les choix mais nous pensons qu'il faut travailler dans ce sens, et si nos amendements ne sont pas adoptés, nous espérons au moins qu'il y aura des ajustements lors d'une prochaine décision modificative.